

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	01	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	004	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **30 janvier 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 janvier 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mme Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCCQ, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COUDERC
M. Frank GOBBATO
M. Éric MATTIUSSI
M. Thierry THOREAU
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à M. Joël VAN DEN BON
Mme Sylvie COUDERC à M. Julien PELLICER
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN
M. Éric MATTIUSSI à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Thierry THOREAU à Mme Françoise LACAPERRE
Mme Claire TRAMOND à Mme Daniele LAPORTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

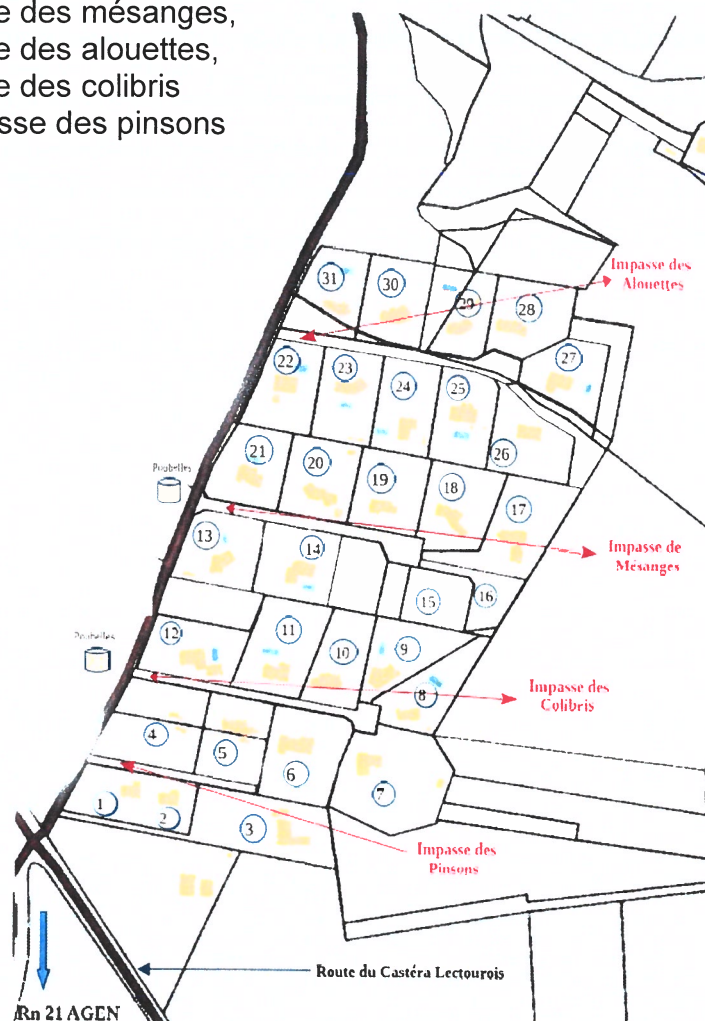
Objet : Proposition d'attribution d'un nom aux allées desservant le lotissement « Lescharties »

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Les riverains du lotissement « Lescharties » ont fait part à la Commune de leur demande d'attribution d'un adressage et d'une numérotation des quatre allées desservant ledit lotissement.

Ainsi Madame l'Adjointe au Maire propose, sur suggestions des riverains, de nommer les 4 allées qui desservent le lotissement :

- impasse des mésanges,
- impasse des alouettes,
- impasse des colibris
- et impasse des pinsons



Toutefois, même si la Commune se charge des formalités administratives, elle précise que l'achat des plaques de rues, des numéros et de leur installation seront aux frais des résidents du lotissement « Lescharties ».

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les noms :

- impasse des mésanges,
- impasse des alouettes,
- impasse des colibris,
- et impasse des pinsons

aux quatre allées desservant le lotissement Lescharties, étant précisé que les frais d'achat des plaques, des numéros et de leur installation seront à la charge des riverains du lotissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 2 FEV. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 2 FEV. 2023